

As-tu l'âge ?

Cahier de l'élève

Corrigé

Nom: _____





Éducaloi est un organisme à but non lucratif québécois dont la mission est de rendre le droit accessible, facile à comprendre et à utiliser dans la vie quotidienne.



On a besoin de toi !

Qu'as-tu aimé ? Qu'as-tu retenu ? Cela va nous aider à concevoir d'autres activités qui te plairont.

[Lien vers le sondage](#)



AVIS IMPORTANT

Version janvier 2026

Aucune information contenue dans ce guide ne peut être considérée comme un avis juridique.

Les enseignantes et enseignants du Québec peuvent utiliser et reproduire cet ouvrage dans un contexte scolaire et à des fins non commerciales seulement. La mention de la source demeure obligatoire. Toute reproduction ou utilisation autre que celles expressément mentionnées ci-dessus est interdite à moins d'une autorisation écrite d'Éducaloi.

© ÉDUCALOI

Table des matières

Résumé de l'activité	4
Connaissances antérieures	4
Les responsabilités	5
Mise en situation #1 – La fenêtre brisée	5
Mise en situation #2 – Une très mauvaise journée	6
Mise en situation #3 – La lumière rouge	7
En résumé	8
Les libertés	9
Mise en situation #4 – Le premier amour	9
Mise en situation #5 – Un nouveau nom	10
Le consentement aux soins	11
En résumé	11
Les protections	12
La <i>Convention relative aux droits de l'enfant</i>	12
La <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>	12
Mise en situation #6 – Un choix déchirant	13
Mise en situation #7 – La détresse d'une amie	14
En résumé	15
Jeu des hypothèses	16
Exercice de révision : Vrai ou faux ?	18
Conclusion	20

Résumé de l'activité

Ce cahier présente différentes responsabilités, libertés et protections que tu as ou auras selon ton âge. Des exercices et mises en situation t'invitent à réfléchir à ce qui pourrait t'arriver, à formuler des hypothèses sur le droit applicable, puis à découvrir ce que la loi prévoit réellement.

Connaissances antérieures

Connais-tu des responsabilités, des libertés ou des protections des enfants ?
À partir de quel âge celles-ci débutent-elles ? Écris un ou des exemples.

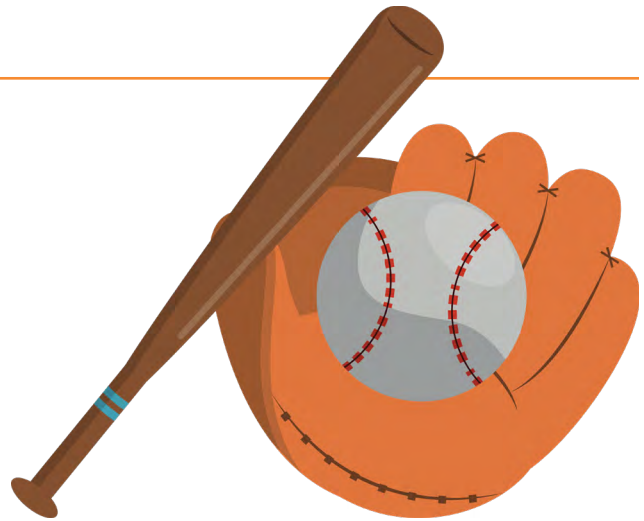
Les responsabilités

Mise en situation #1 La fenêtre brisée

Roméo, 12 ans, a brisé la fenêtre de son voisin en jouant au baseball. Le voisin exige que le remplacement de sa nouvelle fenêtre soit remboursé.

Qui paiera pour remplacer la fenêtre ?

Hypothèse :



Recherche sur le site d'Éducaloi : Article « [La responsabilité des parents pour les actions de leur enfant mineur](#) »

Ce que dit la loi :

- *Roméo pourrait être tenu responsable des dommages et devoir rembourser les frais de remplacement de la fenêtre. La responsabilité civile s'applique à partir d'environ 7 ans, lorsque l'enfant est capable de discerner le bien du mal.*
- *Le voisin pourrait également poursuivre les parents de Roméo pour être remboursé.*

La responsabilité civile

Vers l'âge d'environ 7 ans, les enfants peuvent être responsables des dommages qu'elles ou ils causent. Exemple : Une personne qui a 12 ans pourrait être poursuivie si elle brise ou endommage des objets qui ne lui appartiennent pas.

Mise en situation #2

Une très mauvaise journée

Martina, 13 ans, passe une très mauvaise journée à l'école. Elle est vraiment à bout de nerfs. Après l'école, Shing Yan se moque d'elle et Martina explose et lui donne un coup de poing au visage. Le nez de Shing Yan est cassé et ses parents sont furieux.

Que pourraient faire les parents de Shing Yan face à cette situation ?



Hypothèse :

Recherche sur le site d'Éducaloi : Article « [Adolescent et infraction criminelle : plusieurs suites possibles](#) ».

Ce que dit la loi :

- *Les parents pourraient porter plainte à la police pour voies de fait (agression physique). La responsabilité criminelle s'applique à partir de 12 ans.*
- *Les parents pourraient également poursuivre Martina et/ou ses parents au civil (responsabilité civile). Par exemple, ils pourraient demander un remboursement des frais médicaux qu'ils ont déboursés pour soigner Shing Yan, ou encore une compensation pour les douleurs qu'elle a subies.*

La responsabilité criminelle

À partir de 12 ans, les enfants peuvent être accusées ou accusés d'un crime. Exemple : Le vol, l'agression physique (voies de fait) ou sexuelle, la possession ou le trafic de drogue, etc.

Mise en situation #3

La lumière rouge

Lara a 14 ans et elle se rend à l'école à pied. Elle réalise qu'elle risque d'arriver en retard, donc elle décide de traverser en courant sur une lumière rouge voyant qu'il n'y a pas de voitures. Toutefois, elle se fait intercepter par la police.

Quelle(s) conséquence(s) pourrait-elle recevoir ?

Hypothèse :



Recherche sur le site d'Éducaloi : Article « [Recevoir un ticket avant 18 ans](#) »

Ce que dit la loi :

- *Une personne qui traverse à pied sur la lumière rouge peut recevoir une amende entre 15 \$ et 30 \$, même s'il n'y avait pas de voitures en vue. Les enfants peuvent recevoir une amende à partir de 14 ans. Donc, Lara qui a 14 ans pourrait recevoir une amende à payer, mais elle pourrait aussi recevoir un avertissement. La police pourrait également aviser ses parents de la situation.*

L'amende

L'amende est également appelée « constat d'infraction », « contravention » ou « ticket ». Elle mentionne un montant d'argent à payer à cause de la règle non respectée. Les enfants peuvent recevoir une amende à partir de 14 ans.



L'amende : Document que la police remet à une personne qui n'a pas respecté un règlement ou une loi.

La majorité

Lorsqu'une personne atteint la majorité, elle a toutes les responsabilités et les libertés possibles des adultes. La majorité est atteinte à 18 ans.



Majorité : Âge légal à partir de quand une personne est considérée adulte aux yeux de la loi.

En résumé

Complète les termes manquants sous les images ci-dessous :



Vers 7 ans

Responsabilité
civile



À 12 ans

Responsabilité
criminelle



À 14 ans

Recevoir des
amendes



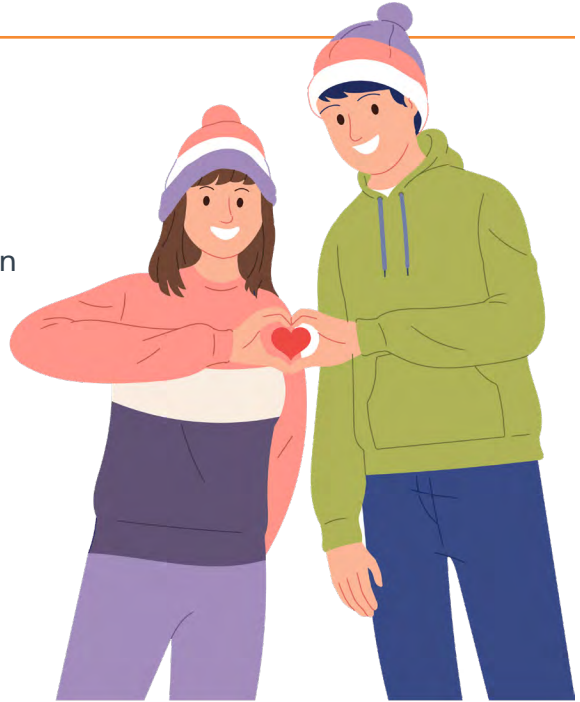
À 18 ans

Majorité

Les libertés

Mise en situation #4 Le premier amour

Mallory a 14 ans et est très amoureuse de son voisin Antoine qui a 18 ans. Ils considèrent qu'ils sortent ensemble depuis quelques semaines. Récemment, Antoine a proposé à Mallory de dormir chez lui puisque ses parents seront en voyage pour le travail pendant 2 semaines. Lorsqu'ils apprennent cette relation, les parents de Mallory n'approuvent pas du tout, Mallory est trop jeune pour sortir avec un gars de 18 ans et pour dormir chez lui ! Mallory et Antoine peuvent-ils faire ce qu'ils veulent malgré tout ?



Hypothèse :

Recherche sur le site d'Éducaloi : Article « [Le consentement sexuel des adolescents](#) »

Ce que dit la loi :

- *Le consentement pour les jeunes de moins de 12 ans n'est jamais valide.*
- *Lorsque la ou le partenaire plus jeune a 12 ou 13 ans, l'écart d'âge doit être de moins de 2 ans pour avoir des contacts sexuels (baiser, caresse ou relation sexuelle).*
- *Lorsque la ou le partenaire plus jeune a 14 ou 15 ans, l'écart d'âge doit être de moins de 5 ans pour avoir des contacts sexuels. Donc, la relation entre Mallory et Antoine est légale.*
- *Si l'écart d'âge prévu par la loi n'est pas respecté, la personne plus âgée peut être accusée d'un crime même s'il y a consentement.*
- *Le consentement n'est pas valide s'il y a un rapport de force, par exemple un tuteur ou une entraîneuse envers son élève.*

Le consentement

Le consentement est un concept très large qui s'applique à plusieurs situations. Par exemple, une personne peut consentir à des soins de santé ou à des contacts sexuels (baiser, caresse ou relation sexuelle) avec quelqu'un d'autre.



Le consentement : accord donné par une personne à une action ou à un projet.

Les ados peuvent consentir à des activités sexuelles avec d'autres ados d'environ le même âge à partir de 12 ans. À partir de 16 ans, le consentement sexuel est possible, peu importe l'écart d'âge entre les partenaires.

Mise en situation #5 – Un nouveau nom

Gabriel Hilal a 15 ans et il veut faire changer son nom pour s'appeler Ronaldo Hilal. Ça a toujours été son rêve d'avoir le même prénom que son joueur de soccer préféré !

Aura-t-il le droit de le faire ?

Hypothèse :



Recherche sur le site d'Éducaloi : Article « [Le changement de nom](#) »

Ce que dit la loi :

- Une personne peut uniquement demander un changement de nom pour des raisons sérieuses. Par exemple, une personne peut demander de changer son nom s'il est trop difficile à écrire ou s'il prête au ridicule. Gabriel ne pourra probablement pas changer de nom, car il n'a pas de raison sérieuse.
- Même s'il était adulte, le même principe s'appliquerait.

Le consentement aux soins

À partir de 14 ans, une personne mineure peut consentir seule aux soins requis par son état de santé. Exemples : Recevoir une transfusion sanguine, subir une opération comme un avortement, etc.

Si la ou le jeune séjourne plus de 12 heures dans un établissement de santé ou de services sociaux, les parents seront avisés.

Si les soins non requis par son état de santé représentent un risque sérieux pour la santé ou peuvent causer des effets graves et permanents, le consentement des parents est obligatoire. Exemple : Chirurgie esthétique.

La conduite automobile

À partir de 16 ans, une personne peut commencer à conduire une voiture si elle obtient son permis. Par contre, quand on conduit, il faut suivre les règles du Code de la sécurité routière, tout comme lorsqu'on roule à vélo ou lorsqu'on marche sur les chemins publics.

En résumé

Complète les termes manquants sous les images ci-dessous :



Vers 12 ans

Consentement
sexuel avec d'autres
ados



À 14 ans

Consentement aux
soins



À 16 ans

Conduite
automobile



À 18 ans

Majorité

Les protections

Il existe plusieurs lois qui protègent les enfants, comme la *Convention relative aux droits de l'enfant* et la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

La Convention relative aux droits de l'enfant

Cette convention est un document international datant de 1989. Elle explique plus de 50 droits qui doivent être respectés pour tous les enfants du monde. La *Convention relative aux droits de l'enfant* a été signée par plus de 195 pays, dont le Canada.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez l'article d'Unicef Canada « La *Convention relative aux droits de l'enfant* dans un langage adapté aux enfants ».

La Loi sur la protection de la jeunesse

Cette loi protège les personnes mineures (moins de 18 ans). Elle permet au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) d'intervenir lorsqu'une ou un enfant n'est pas en sécurité ou lorsque son développement est en danger. N'importe qui peut signaler une situation problématique concernant un enfant au Directeur de la protection de la jeunesse.



Mise en situation #6

Un choix déchirant

Les parents d'Amber, 15 ans, sont en train de se séparer. Sa mère aimerait déménager à Saint-Jérôme. Elle aimerait qu'Amber dorme chez elle une semaine sur deux, mais son père préfère qu'elle passe le plus de temps possible avec lui à Longueuil, près de ses amis et cousins préférés. Amber préférerait rester à Longueuil.



Qui décidera de l'endroit où vivra Amber ? Où vivra-t-elle ?

Hypothèse :

Recherche sur le site d'Éducaloi : Article « [Choisir le parent avec lequel tu veux vivre](#) »

Ce que dit la loi :

- *Si les parents n'arrivent pas à s'entendre, une ou un juge devra décider de l'endroit où vivra Amber. Elle ou il prendra la décision selon le meilleur intérêt d'Amber en tenant compte de son avis.*
- *Selon l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ont le droit de donner leur avis sur les questions qui les concernent, comme le temps qu'Amber souhaite passer avec ses parents. Au Québec, par exemple, Amber pourrait choisir de parler directement avec ses parents, de parler avec les expertes et experts que ses parents ont impliqués dans leur séparation, ou même en parler directement avec une ou un juge.*

Mise en situation #7 – La détresse d’une amie

Tu remarques qu’une camarade de classe, Giovannie, est de plus en plus malheureuse depuis que le nouveau chum de sa mère a emménagé chez elle. La semaine où Giovannie est chez sa mère, elle ne semble jamais vouloir rentrer à la maison. Elle qui a toujours été sage fait même maintenant exprès de recevoir des retenues après l’école pour que sa mère vienne directement la chercher ! Tu as aussi remarqué que ce nouveau beau-père veut toujours être seul avec Giovannie. Il t’a déjà mis dehors de la maison peu de temps après le départ de sa mère, alors que tu y étais pour jouer avec Giovannie. Tu t’inquiètes pour ton amie.



Que pourrais-tu faire ?

Hypothèse :

Recherche sur le site d’Éducaloi : Articles « [Comment faire un signalement au DPJ](#) » et « [Le rôle du Directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\)](#) » **Ce que dit la loi :**

- *Tu pourrais parler de la situation à tes parents ou à une ou un adulte de l’école.*
Un signalement au DPJ devra être fait, car les adultes de l’école seront dans l’obligation d’agir.
- *Selon l’article 19 de la Convention relative aux droits de l’enfant, les enfants doivent être protégés contre la violence et les mauvais traitements.*
- *Le DPJ peut intervenir lorsqu’une ou un enfant n’est pas en sécurité ou lorsque son développement est en danger. Par exemple, le DPJ peut signer une entente avec les parents ou demander à une ou un juge d’ordonner que certaines personnes n’entrent pas en contact avec l’enfant ou que les parents ou l’enfant suivent une thérapie.*

En résumé

Complète les énoncés ci-dessous décrivant différentes protections prévues pour les enfants.

- La **Convention relative aux droits de l'enfant** a été signée par un grand nombre de pays, dont le Canada. Elle décrit des principes pour agir selon le meilleur intérêt des enfants.
- La **Loi sur la protection de la jeunesse** protège les personnes mineures (moins de 18 ans). Elle permet au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) d'intervenir lorsqu'une ou un enfant n'est pas en sécurité ou si son développement est en danger.
- La **Loi sur l'instruction publique** mentionne que tous les enfants du Québec doivent aller à l'école de 6 à 16 ans. Tous les enfants doivent être traités justement dans les écoles.
- La **Charte des droits et libertés de la personne** protège toutes les Québécoises et tous les Québécois, enfants comme adultes. Elle garantit entre autres le droit à la vie et à la sécurité, la liberté d'expression et la protection contre la discrimination.

Jeu des hypothèses

Pour chaque situation, émet une hypothèse à partir de quel âge la loi ou les règlements s'appliquent. Ensuite, indique la bonne réponse décrite par ton enseignante ou ton enseignant.

Situations	Hypothèse d'âge	Corrigé
1) Je peux avoir un casier judiciaire. <i>Explications : Pour une personne de moins de 18 ans, on parle plutôt de « dossier » ou de « dossier d'adolescent ».</i> <i>Les personnes mineures n'ont pas de casier judiciaire, à moins d'avoir été punies comme des adultes.</i>		18 ans
2) Je peux me marier. <i>Explications : Pour se marier, il faut avoir au moins 16 ans au moment du mariage. Cependant, si une personne a 16 ou 17 ans au moment du mariage, le tribunal doit autoriser le mariage.</i>		16 ans
3) Je peux recevoir une amende si je ne porte pas ma ceinture en voiture. <i>Explications : Les enfants peuvent recevoir une amende à partir de 14 ans. La personne qui conduit doit aussi vérifier que les personnes passagères de moins de 16 ans portent leur ceinture, sinon elle peut également recevoir une amende.</i>		14 ans

Situations	Hypothèse d'âge	Corrigé
4) Je peux consentir seule ou seul à me faire tatouer. <i>Explications : Un tatouage peut être considéré un soin non requis par l'état de santé. Si tu as entre 14 et 17 ans, la majorité des juges pensent que tu peux décider seule ou seul, si tu comprends bien les conséquences et lorsque l'intervention ne comporte pas de risques importants pour la santé. Mais un salon de tatouage peut refuser de te tatouer si tu as moins de 18 ans.</i>		14 ans
5) Je peux rouler à vélo électrique. <i>Explications : La conduite d'un vélo électrique est actuellement réservée aux personnes de 18 ans et plus, à moins d'une situation exceptionnelle.</i> _____ _____ _____		18 ans

Exercice de révision : Vrai ou faux ?

Pour chaque énoncé, coche s'il est vrai ou faux.

Énoncés	Vrai	Faux
1) Un parent peut être tenu responsable d'un bris causé par son enfant. <i>Explications : Les parents sont responsables de la garde, la surveillance et l'éducation de leur enfant. À moins que les parents prouvent n'avoir commis aucune faute dans ces responsabilités, ils peuvent être tenus responsables des gestes de leur enfant.</i>	X	
2) Une personne peut être tenue responsable du bris causé à la clôture de son voisin par son chien. <i>Explications : Les propriétaires d'animaux sont responsables des gestes de leurs animaux. C'est le cas même si l'animal était sous la garde d'une autre personne au moment de l'incident, ou même si l'animal s'est échappé.</i>	X	
3) Le parent d'un enfant de 13 ans qui ne porte pas sa ceinture de sécurité en voiture peut recevoir une amende. <i>Explications : Les enfants peuvent recevoir une amende à partir de 14 ans. La personne qui conduit doit aussi vérifier que les personnes passagères de moins de 16 ans portent leur ceinture. Sinon elle peut également recevoir une amende.</i>	X	

Énoncés	Vrai	Faux
4) Il est impossible de perdre des points d'inaptitude avant d'avoir son permis. Par exemple, si une personne se fait prendre par la police sans sa ceinture de sécurité alors qu'elle est passagère dans une auto <i>Explications : Il est possible de perdre des points d'inaptitude avant d'avoir son permis. Les points sont inscrits au dossier de conduite de la personne et pourraient suspendre son droit d'obtenir un permis pour un certain temps.</i>		X
5) Un cycliste qui ne respecte pas un feu de signalisation perdra des points sur son permis de conduire. <i>Explications : En cas de non-respect avec le Code de la sécurité routière, les cyclistes peuvent recevoir des amendes, mais ne perdent pas de points d'inaptitude. Par exemple, une amende de 80 \$ à 100 \$ est prévue pour le non-respect d'un feu de signalisation.</i>		X
6) Quelqu'un qui roule sans casque à bicyclette électrique peut recevoir une amende. <i>Explications : Le port du casque est obligatoire lors de la conduite d'un vélo électrique. Quelqu'un qui roule sans casque peut être puni par une amende entre 60 \$ et 100 \$.</i>	X	
7) Une adolescente de 16 ans qui a des attouchements sexuels avec une autre de 13 ans peut être accusée d'agression sexuelle. <i>Explications : Le consentement sexuel d'une personne de 12 ou 13 ans est seulement valide si l'autre personne est moins de 2 ans plus âgée qu'elle. Des attouchements sexuels sans consentement valide peuvent être considérés comme une agression sexuelle.</i>	X	

Énoncés	Vrai	Faux
8) Une jeune de 15 ans peut avoir des attouchements sexuels avec son entraîneur de volleyball de 18 ans si les deux sont d'accord. <i>Explications : Avant 18 ans, l'adolescent ne peut pas donner un consentement valide lorsqu'il y a un rapport de force dans la relation.</i> <i>Une personne mentore, enseignante ou entraîneuse sportive peut être en position d'autorité ou de confiance. Les juges évaluent chaque situation au cas par cas pour décider si quelqu'un a abusé de sa position.</i>		X

Conclusion

- 1) Quelle responsabilité ou liberté as-tu le plus hâte d'obtenir ? Pourquoi ?
À quel âge l'obtiendras-tu ?

- 2) Quelle protection considères-tu la plus importante ? Pourquoi ?

- 3) Quelle mise en situation t'a le plus surprise ou surpris ? Pourquoi ?
